



Ministère de la
Transition Ecologique
et Solidaire
Ministère de la
Cohésion des



Avis de Mise à disposition du Public de la convention OPAH RU des centres villes de Privas et La Voulte-sur-Rhône 2022-2026

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a décidé de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain des centres-villes de Privas et de La Voulte-sur-Rhône. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une offre de services qui permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Menée en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, La Caisse des Dépôts et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, celle-ci permet de proposer un dispositif d'aides financières pour la réhabilitation du parc immobilier privé.

Les enjeux visés sont :

- **Enjeu 1 : lutter contre la vacance de longue durée et remettre sur le marché des logements de qualité.**
- **Enjeu 2 : Améliorer la qualité du parc locatif et lutter contre l'habitat indigne.**
- **Enjeu 3 : Accompagner les copropriétés fragiles et dégradées, de leur structuration jusqu'à la mise en œuvre d'un programme de travaux.**
- **Enjeu 4 : Travailler à l'échelle de l'ilot pour changer l'image de certains secteurs et renouveler l'offre de logements.**
- **Enjeu 5 : Valoriser le caractère patrimonial des immeubles, support d'une nouvelle attractivité résidentielle.**

L'OPAH-RU est mise en place pour une période de 5 ans et prévoit d'intervenir sur 142 logements minimum sur les centres-bourgs de Privas et La Voulte-sur-Rhône, en vue d'améliorer considérablement l'offre d'habitat. Les propriétaires privés et bailleurs pourront bénéficier d'aides octroyées par l'Anah, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, les communes de Privas et La Voulte-sur-Rhône et PROCIVIS. L'OPAH-RU se matérialisera par la signature d'une convention entre l'agence nationale de l'habitat, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, les communes de Privas et La Voulte-sur-Rhône, La Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS.

La convention précise notamment :

- Le périmètre de l'opération
- Le montant total des aides susceptibles d'être accordées
- Les actions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie

En applications de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche met à disposition du public la convention cadre d'OPAH-RU pendant une durée d'un mois avant sa signature à savoir du :

9 Novembre 2021 au 9 Décembre 2021

La convention est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, ainsi qu'à l'accueil de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche situé au 1 rue Serre du Serret – BP 337 – 07000 PRIVAS, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

A l'issue de cette période Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche signera la convention qui sera ensuite transmise aux partenaires et en dernier lieu aux services de l'Etat et de l'Anah.

A compter de la signature, la convention pourra être consultée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (Service habitat) pendant toute la durée de validité.

Attention : pour bénéficier d'une aide de l'OPAH, vos travaux ne devront pas avoir débuté avant notification de la réception de votre dossier de demande de subvention par l'Anah.